

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-755/SG/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire

n° 75-755/SG/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
24 avril 1975

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro
10 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : Trois mois : A M. Youssouf Waiss Fourreh, né en 1945 à Ali-Sabieh, fils de Waiss Fourreh et de Halimo Moussa, aide-mécanicien, demeurant au Q.a,av.28,M.8. A M. Ali Mohamed Haddi, né en 1960 à Atar (District de Djibouti), fils de Mohamed Haddi et d'Amina Guessod, demeurant à Ambouli, av. 17, M. 74. A M. Habib Ibrahim Habib, né en 1934 à Tadjoura, fils d'Ibrahim Habib et de Fatma Aboubaker, commerçant au marché couvert de Djibouti, demeurant Cité Arhiba, n° 2118. Deux ans, à compter du 1° février 1976 : À M. Ali Mohamed Ali né en 1949 à Ambouli. fils de Mohamed Ali et de Kamisso Ali, sans profession, demeurant à Ambouli, bd 8, M. 8. Trois ans : A M. Le Pennec Jean Yves, né le 30 septembre 1954 à Jeuront (59), fils de Robert et de Leclavet Yvonne, militaire, demeurant à la Province française, bloc le Bretagne, 59600, Maubeuge.